RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Égalité Fraternité

Annexe 1 cerfa

Demande de bourse nationale de lycée pour l'année scolaire 2026 - 2027

La demande de bourse nationale de lycée[1] est émise par le ministère chargé de l'éducation nationale.

Comment faire ma demande de bourse nationale de lycée ?

1- Je lis la notice.
2- Je rassemble les documents justificatifs.
3- Je remplis le formulaire en pages 3, 4 et 5.
4- J'envoie la demande remplie et signée et tous les documents justificatifs à l'établissement où l'élève est scolarisé.

Vous pouvez faire votre demande en version papier ou en ligne directement sur le portail Scolarité services de votre académie avec votre compte EduConnect[2]:

du 1er septembre au 15 octobre (inclus) 2026

Le service de demande en ligne n'est pas ouvert pour les établissements privés.

Si lors de l'inscription ou de la réinscription de votre enfant vous avez consenti à l'étude automatique de votre droit à bourse, ne remplissez pas ce formulaire. L'administration reviendra vers vous lorsque votre dossier sera traité.

Partie à conserver

Notice

Qu'est ce que la bourse nationale de lycée ?

La bourse nationale de lycée vous aide à financer les frais de scolarité de votre enfant, si celui-ci est scolarisé ou va rentrer dans un **lycée public** ou un **lycée privé habilité à recevoir des boursiers nationaux** ou **au Centre national de l'enseignement à distance (CNED).**

Qui peut faire cette demande ?

Un responsable légal de l'enfant (père, mère ou tuteur) ou une personne en charge de l'enfant.

Qui est concerné par la demande de bourse nationale de lycée ?

Sont concernés par cette aide financière les élèves inscrits en lycée général, technologique ou professionnel, dans un établissement régional d'enseignement adapté (EREA) ou dans une classe complète réglementée de niveau lycée au centre national de l'enseignement à distance (CNED).

Ne sont pas concernés par cette aide financière :
- Les apprentis (Pour en savoir plus rapprochez-vous de votre région)
- Les étudiants et élèves inscrits en BTS (Pour en savoir plus rendez-vous sur messervices.etudiant.gouv.fr)

Quels sont les critères d'obtention de cette bourse ?

La bourse nationale de lycée est obtenue en fonction de deux critères :

1. **les ressources de la famille** : c'est le revenu fiscal de référence, inscrit sur votre avis d'imposition **2026** sur les revenus de **2025**.

Si vous êtes en concubinage, c'est la somme des revenus fiscaux de référence des **deux concubins** qui est prise en compte.

1. Articles R. 531-13 à D. 531-43 du Code de l'éducation

2. Le portail Scolarité Services est une offre de services en ligne mis à la disposition des représentants légaux de l'élève par le ministère chargé de l'éducation nationale.

2. Les enfants à charge rattachés à votre foyer fiscal :

– les enfants mineurs
– les enfants majeurs célibataires
– les enfants en situation de handicap

Le barème ci-dessous vous permet de vérifier si vous pouvez bénéficier d'une bourse de lycée pour cette demande, selon les ressources de la famille et le nombre d'enfant(s) à charge :

Nombre d'enfant(s) à charge	**1**	**2**	**3**	**4**	**5**	**6**	**7**	**8 ou +**
Plafond de revenus 2025 à ne pas dépasser	22 037€	23 731€	27 121€	31 360€	35 597€	40 684€	45 769€	50 855€

Pour savoir si vous avez droit à la bourse nationale du lycée, vous pouvez utiliser le simulateur : https://www.education.gouv.fr/les-bourses-de-college-et-de-lycee-326728
Il vous permet de savoir si vous pouvez bénéficier d'une bourse de lycée pour votre élève et d'estimer son montant.

Quels sont les documents justificatifs à joindre ?

– une copie de votre avis d'imposition 2026 sur les revenus 2025

Vous devez également fournir selon votre situation les documents suivants :

Selon votre situation	Documents complémentaires à fournir
Si vous vivez en **concubinage**[3]	– L'avis d'imposition 2026 sur les revenus 2025 de votre partenaire
Si l'élève pour lequel vous demandez la bourse est **désormais à votre charge** et ne figurait pas sur votre avis d'imposition	– Attestation de paiement de la CAF indiquant les enfants à votre charge – Justificatif du changement de résidence de l'élève
Si votre demande concerne un enfant dont vous avez la **tutelle**	– Copie de la décision de justice désignant le tuteur **et** une attestation de paiement de la CAF ou – De la décision du conseil de famille **et** une attestation de paiement de la CAF
Si votre enfant est inscrit au **CNED**	– Relevé d'identité bancaire

➡ Pour en savoir plus :

Vous pouvez contacter l'établissement fréquenté par votre enfant ou consulter : https://www.education.gouv.fr/les-bourses-de-college-et-de-lycee-326728

Pour les élèves qui poursuivent leurs études au CNED, vous pouvez consulter : https://www.cned.fr/eleve/les-modalites-de-demande-de-bourse-au-lycee
Cette page permet de connaître les coordonnées du service compétent pour l'envoi de votre demande de bourse.

3. Nous considérons que vous vivez en concubinage si vous partagez avec votre partenaire votre lieu de domicile sans avoir le même avis d'imposition.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Égalité Fraternité

cerfa

Demande de bourse nationale de lycée pour l'année scolaire 2026 - 2027

La demande de bourse nationale de lycée[1] est émise par le ministère chargé de l'éducation nationale.

Cadre réservé à l'établissement (Ne rien remplir dans les parties grisées)

INE : __/__/__/__/__/__/__/__/__/__/__/ N°Etab : __/__/__/__/__/__/__/__/

Date de dépot du dossier dans l'établissement : J J M M A A A A

Charges et ressources : /__/__/ /__/__/__/__/__/__/__/ /__/

MEF-classe - libellé court : /__/__/__/__/__/__/__/

Formulaire à compléter et à envoyer

Merci de remplir ce formulaire en majuscules et de cocher les cases qui concernent votre situation

1. Les membres de la famille

L'élève pour lequel vous demandez la bourse

Son nom _____

Son prénom _____

☐ Fille ☐ Garçon

Sa date de naissance J J / M M / A A A A Son département de naissance 1 1 1

Son pays de naissance _____

Sa nationalité : ☐ française ☐ d'un pays de l'union européenne ☐ d'un autre pays

Si l'élève est sous tutelle administrative indiquez l'organisme : _____

Vous même

☐ la mère ☐ le père ☐ autre personne en charge de l'élève

Votre nom de naissance _____

Votre nom d'usage (si différent) _____

Votre prénom _____

Votre numéro fiscal 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 A

Votre adresse _____

Code postal 1 1 1 1 1 Commune _____

Numéro de téléphone 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 Adresse mail _____

Exercez vous une activité professionnelle ? ☐ Oui ☐ non

Profession _____

Vous êtes :

☐ marié ☐ pacsé ☐ en concubinage[2] ☐ divorcé ☐ veuf ☐ célibataire

1. Articles R. 531-13 à D. 531-43 du Code de l'éducation

2. Nous considérons que vous vivez en concubinage si vous partagez avec votre partenaire votre domicile sans avoir le même avis d'imposition.

Votre partenaire est :

☐ la mère de l'élève ☐ le père de l'élève ☐ autre

Son nom de naissance _____

Son nom d'usage (si différent) _____

Son prénom _____

Son numéro fiscal 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 A

Son adresse _____

Code postal 1 1 1 1 1 Commune _____

Exerce t-il une activité professionnelle ? ◯ Oui ◯ Non

Profession _____

2. La scolarité de l'élève

Établissement actuellement fréquenté par l'élève :

Nom de l'établissement _____

Code postal 1 1 1 1 1 Commune _____

Classe actuelle où l'élève est scolarisé _____

L'élève poursuit ses études, à la rentrée scolaire **2026 - 2027**, en :

◯ Lycée public ou privé ◯ Au CNED

3. Les enfants à charge du foyer

Nom et prénom de chacun des enfants à charge (y compris l'élève pour qui vous demandez la bourse)	**Date de naissance**	**Établissement scolaire fréquenté ou profession**	**Boursier** oui	non
	J J / M M / A A A A		☐	☐
	J J / M M / A A A A		☐	☐
	J J / M M / A A A A		☐	☐
	J J / M M / A A A A		☐	☐
	J J / M M / A A A A		☐	☐
	J J / M M / A A A A		☐	☐
	J J / M M / A A A A		☐	☐
	J J / M M / A A A A		☐	☐

4. Engagement de la famille

Si vous vous êtes trompé, signalez-le dès que possible à l'établissement où vous avez déposé votre demande de bourse. Il corrigera les informations concernées. Si cette rectification fait baisser le montant des prestations que vous recevez, vous devrez rembourser les sommes perçues en trop. Si vous êtes de bonne foi et que c'est votre première erreur, vous ne serez pas sanctionné[1].

En revanche, si vous commettez une fraude ou de fausses déclarations pour obtenir des avantages auxquels vous n'auriez pas droit, **vous risquez une amende et/ou une peine d'emprisonnement, comme prévu par la loi[2].**

Je certifie sur l'honneur que les renseignements donnés ci-dessus sont exacts.

OUPS.GOUV.FR
Vous avez droit à l'erreur

Dans la rubrique suivante, vous devez cocher la case qui correspond à votre situation, dater et signer :

Je soussigné :

☐ la mère ☐ le père ☐ autre personne en charge de l'élève

Le : J J / M M / A A A A

Vous venez de remplir votre demande de bourse. Vous pouvez maintenant la remettre ou l'envoyer à l'établissement scolaire actuel de votre enfant en joignant les documents justificatifs détaillés dans la notice.

Rubrique réservée au chef d'établissement

Après vérification des renseignements indiqués par la famille en ce qui concerne l'établissement et la classe actuellement fréquentés par l'élève.

Observations éventuelles :

Signature du chef d'établissement et **timbre de l'établissement** :

J J / M M / A A A A

Information sur le traitement de vos données

Nous avons besoin de vos données pour étudier votre demande, calculer le droit à bourse de votre enfant et pour vous contacter.

Ces informations sont enregistrées dans le traitement de données Siècle, mis en oeuvre par le ministère chargé de l'éducation nationale pour l'exécution d'une mission d'intérêt public au sens du e) du 1 de l'article 6 du RGPD. Pour en savoir plus sur l'utilisation de vos données personnelles et sur l'exercice de vos droits, vous pouvez consulter :

- la rubrique « Information sur le traitement de vos données personnelles » de la fiche de renseignements que l'établissement de votre enfant vous a remise au moment de son inscription ;
- la page web suivante : www.education.gouv.fr/siecle

1. Connectez-vous sur le site oups.gouv.fr pour en savoir plus sur le droit à l'erreur.
2. En application des articles 441-1 et suivants du code pénal. L'intégralité de ces dispositions est disponible sur le site legifrance.gouv.fr.